

Barème d'honoraires **MAXIMUM**

MAJ : 16/10/2023

en application de l'article 140 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018



Notes:

À compter du 1er avril 2022, les barèmes n'ont plus à correspondre aux honoraires effectivement pratiqués mais aux honoraires maximums pour chaque type de prestations : opérations de vente, de location. Aussi, les barèmes indiquent qui a la charge de vos honoraires.

La modification de l'article 2 prévoit que le barème de prix affiché par le professionnel de l'immobilier mentionne les tarifs maximums de ses prestations afin de permettre aux consommateurs qui le souhaitent de négocier à la baisse le prix des prestations du professionnel titulaire de la carte professionnelle. Elle vise ainsi à corriger des situations où le barème affiché pouvait être considéré comme non respecté s'il était négocié à la baisse au profit du consommateur.



Mandats Achat / Vente / Recherche - IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN
Biens d'habitations : Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain
à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont exprimés en TTC,

taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Le barème sera supporté par le vendeur (Mandant)

En cas de mandat de recherche le barème reste inchangé et sera supporté par l'acquéreur (Mandant)

MeilleursBiens.com et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun versement, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :

- Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire

- Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location

Nos honoraires sont payés à MeilleursBiens.Com par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

Prix de vente	Valeurs
1 € - 60 000 €	6 000 €
60 001 € - 180 000 €	10 %
180 001 € - 3400 000 €	9 %
340 001 € - 600 000 €	8 %
>600 000 €	7 %

BAREME LOCATION (Particuliers)

Zone Tendue : 10 € TTC par m2

Zone Tres Tendue : 12 € TTC par m2

Autre zones : 8 € TTC par m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

Le montant des frais facturés par l'agence immobilière pour la visite du logement par le locataire, la création de son dossier et la rédaction du bail peut être partagé entre le locataire et le propriétaire.

Calcul du partage des frais d'état des lieux d'entrée

Lorsque l'état des lieux est fait par l'intermédiaire d'un professionnel, une partie des frais doit être payée par le locataire.

Toutefois, la part payée par le locataire ne peut pas dépasser :

La part payée par le propriétaire

et un montant maximum, de 3 € TTC par m² de surface habitable: Surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exclus : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre..

Le montant payé par le locataire ne peut pas dépasser à la fois :

la moitié des frais facturés par l'agence immobilière

et un montant maximum, calculé à partir d'un prix TTC par m2 de surface habitable: Surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Certains espaces sont exclus : combles non aménagés, caves, sous-sol, remise, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre.. Ce prix par m2 varie selon la zone où se situe le logement (zone très tendue, tendue ou non tendue).

IMMOBILIER COMMERCIAL Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial et Droit au bail

*Nos tarifs sont rédigés en TTC,
taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.*

Le barème sera supporté par le vendeur (MANDANT)

MeilleursBiens.Com et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés Hors taxes.

Nos honoraires sont exprimés en euros HT et sont dus : Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location

Nos honoraires sont directement payés à MeilleursBiens.Com par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

Prix de vente	Valeurs
< 50 000 €	5 000 €
50 001 € - 200 000 €	12 %
200 001 € - 300 000 €	10 %
300 001 € - 600 000 €	9 %
> 600 001 €	8 %

MANDAT DE VENTE DE CESSION DE MURS COMMERCIAUX ET DE FONDS DE COMMERCE

Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant soit l'acquéreur

MeilleursBiens.Com et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés Hors taxes. Nos honoraires sont exprimés en euros HT et sont dus : Pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire

*Pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location
Nos honoraires sont directement payés à MeilleursBiens.com par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.*

Prix de vente	Valeurs
1 € - 125 000 €	12 000 €
125 001 € - 200 000 €	10 %
200 001 € - 600 000 €	9 %
600 001 € - 12 000 000 €	8 %

MANDAT DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers sont à la charge exclusive du locataire

Honoraires en % (tarif de référence) : 10% TTC du loyer annuel hors charges.